Table de matière

Accueil	2
Donner (\$) ou devenir membre	5
Actualité	6
Nouvelles	8
NOUVELLE 1 : Pétition pour des HLM de qualité	9
NOUVELLE 2 : Envoyez un courriel pour soutenir Alexis!	10
NOUVELLE 3 : « Je vis dans un HLM et ça, c'est une chance que j'ai »	11
NOUVELLE 4 : « Le mépris a assez duré ! »	12
NOUVELLE 5 : « Première pelletée de terre pour Unitaînés à Rimouski »	18
NOUVELLE 6 : « Sécurité communautaire dans un HLM de Montréal »	21
NOUVELLE 7 : « Manifestation du 15 septembre à Québec »	22
NOUVELLE 8 : « Demande record de HLM à Saguenay»	23
NOUVELLE 9 : « Solange sort ses vidanges ! »	25
NOUVELLE 10 : « Une nouvelle voie rapide pour les développeurs »	27
NOUVELLE 11 : « Inondations dans Lanaudière »	28
NOUVELLE 12 : « Des HLM préfabriqués ? »	29
NOUVELLE 13 : « Une stratégie qui limite à 4% le nombre de logements sociaux à venir »	30
Liste des services offerts	32
Services	32
Équipe	39
À propos	39
FAQ	40
Nous joindre	41
Frreur 404	42

Accueil

https://flhlmq.com/fr

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec

Ouvrons nos portes à un avenir sans craintes



L'union fait la force

Nous promouvons et défendons les intérêts des locataires pour travailler à l'amélioration de leur qualité de vie.

Qui sommes-nous?



Services et formations

Nos services aident à vous diriger à travers vos formations

CCR

Un comité consultatif de résidant-e-s est une instance de HLM de participer à la gestion de leur immeuble.

S'informer

Associations

Une association de locataires, c'est le regroupement des locataires d'un ou de plusieurs HLM. Cette association est mise sur pied par les locataires et pour les locataires.

S'informer

CA de l'OMH

La Loi sur la SHQ prévoit que le conseil d'administration (CA) d'un office d'habitation est composé d'un nombre fixe d'administrateurs pouvant être de cinq à quinze personnes.

S'informer

Actualités:

Envoyez un courriel pour soutenir Alexis!

L'OMH refuse les fonds de la SHQ pour aider un jeune trisomique en fin de vie.

«Je vis dans un HLM et ça, c'est une chance que j'ai»

Le témoignage de Chantal Daneau en faveur de nouveaux HLM.

Pétition pour des HLM de qualité

La FLHLMQ souhaite récolter 10 000 signatures.

Le mépris a assez duré!

L'Office d'habitation du lac Abitibi doit changer d'attitude.

Première pelletée de terre pour Unitaînés à Rimouski

Les offices ne doivent pas dépendre des autres pour remplir leur mission.

Sécurité communautaire dans un HLM de Montréal

Les locataires ne sont pas seuls!









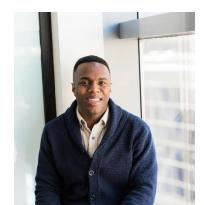
סומכים מב דברובוזים, ז ar appris mes droits en tant que locataire. Leur soutien a vraiment améliore la communication avec notre office HLM, et nous avons obtenu des réparations importantes pour nos logements."

Paul, locataire à Québec :

"Être membre d'une association de locataires a renforcé notre communauté. Nous avons réussi à obtenir une meilleure gestion de notre immeuble grâce à l'aide de la FLHLMQ."

Fatima, locataire à Laval:

"La FLHLMQ nous a aidés à comprendre le processus de révision de loyer. Leur soutien a fait une grande différence dans notre quotidien."







Nous contacter

info@flhlmq.com

1-800-566-9662

2520, av. Lionel-Groulx, local 202

Montréal, (Québec)

H3J 1J8

Donner (\$) ou devenir membre

https://flhlmq.com/sites/flhlmq.com/files/images-dans-les-textes/Formulaire%20d%27adh%C3%A9sion_1.pdf

Vous êtes près de 300 associations de locataires et de comités consultatifs de résidant-e-s (CCR) à renouveler votre adhésion à la FLHLMQ chaque année. C'est grâce à vous, que la fédération peut parler d'une voix forte aux gouvernements du Québec et d'Ottawa afin qu'ils prennent soin de nos logements.

Formulaire d'adhésion à la FLHLMQ

Ensemble, nous sommes plus forts et fortes! Joignez le mouvement!

Type et nombre de logements représentés par votre association

Nombre de logements pour personnes âgées :

Nombre de logements pour familles :



handicapées :

1ère personne contact :
Titre (président, secrétaire, etc.) :
Adresse:
Ville : Code postal :
Tél. : Courriel :
2e personne contact :
Titre (président, secrétaire, etc.) :
Adresse:
Ville : Code postal :
Tél.: Courriel:

Actualité

Envoyez un courriel pour soutenir Alexis!

17 septembre, 2024

L'OMH refuse les fonds de la SHQ pour aider un jeune trisomique en fin de vie.

«Je vis dans un HLM et ça, c'est une chance que j'ai»

16 septembre, 2024

Le témoignage de Chantal Daneau en faveur de nouveaux HLM.

Pétition pour des HLM de qualité

11 septembre, 2024

La FLHLMQ souhaite récolter 10 000 signatures.

Le mépris a assez duré!

11 septembre, 2024

L'Office d'habitation du lac Abitibi doit changer d'attitude.

Première pelletée de terre pour Unitaînés à Rimouski

10 septembre, 2024

Les offices ne doivent pas dépendre des autres pour remplir leur mission.

Sécurité communautaire dans un HLM de Montréal

5 septembre, 2024

Les locataires ne sont pas seuls!

Manifestation du 15 septembre à Québec

4 septembre, 2024

On marche derrière la bannière « Je veux un HLM »!

Demande record de HLM à Saguenay

3 septembre, 2024

La liste explose de 200-300 à 454 personnes en attente.

Solange sort ses vidanges!

3 septembre, 2024

Affiche humoristique sur la gestion des déchets.

Une nouvelle voie rapide pour les développeurs

30 août, 2024

Les offices d'habitation doivent être du nombre.

Inondations dans Lanaudière

27 août, 2024

La SHQ s'occupe de ses locataires.

Des HLM préfabriqués?

27 août, 2024

Une occasion en or pour les offices.

Une stratégie qui limite à 4% le nombre de logements sociaux à venir

22 août, 2024

Des objectifs minables pour les ménages à faible revenu.

Un plan radical de construction en Angleterre

21 août, 2024

Dix fois mieux que le Québec!

Manifestons à Québec les 14 et 15 septembre

20 août, 2024

La FLHLMQ sera présente pour réclamer des HLM.

Nouvelles

S'impliquer au CCR

Un Comité consultatif de résidant-e-s est une instance qui permet aux locataires de HLM de participer à la gestion de leur immeuble et de faire des recommandations à la direction de l'OMH sur toutes les questions qui les touchent. Un CCR est composé uniquement de locataires désignés par les associations. Tous les offices sont obligés d'en avoir un et doivent le soutenir.

Un CCR, c'est un plus!

La participation des locataires à la gestion et à la vie communautaire des offices est un PLUS qui ne se dément pas avec les années. Au contraire, l'expérience acquise dans de nombreux offices en montre toute la richesse. Cette participation est un élément fondamental pour relever les défis qui

se posent à la vie en HLM, aujourd'hui et pour l'avenir. Que ce soit pour le maintien de la qualité des logements, l'harmonie du milieu de vie ou les ressources à développer pour favoriser le maintien à domicile ou la réinsertion sociale, la collaboration des locataires est essentielle.

Depuis avril 2002, la Loi sur la SHQ oblige chacun des offices d'habitation du Québec à mettre sur pied un CCR. Au-delà de la loi, l'expérience montre que le CCR est un outil précieux dans la gestion d'un office. Plus de la moitié des offices d'habitation en ont mis un sur pied.

Dans le cas des gros offices, la Loi prévoit également la mise en place de comités de secteur pour discuter plus précisément des services directs aux résidants et résidantes et de leurs plaintes.

La SHQ a mandaté la FLHLMQ pour offrir le soutien nécessaire à la mise sur pied des CCR. Il ne faut pas hésiter à faire appel à ses services pour fonder ou soutenir votre CCR.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du CCR:

Comment mettre en place son comité consultatif des résidants (CCR) ?, édition 2016, version pdf, 8 p.

Les comités consultatifs de résidant-e-s, version PDF, 64 pages

NOUVELLE 1 : Pétition pour des HLM de qualité

https://flhlmq.com/fr/article/petition-pour-des-hlm-de-qualite

La FLHLMQ profitera de la manifestation et du camps organisés par le FRAPRU afin de réclamer du logement social, les 14 et 15 septembre, pour lancer publiquement sa pétition pour des HLM de qualité. Dès la semaine suivante, toutes nos associations et les CCR du Québec seront invités à faire du porte-à-porte afin de récolter au moins 10 000 signatures et à demander à leur député(e) de les déposer en leurs noms à l'Assemblée nationale.

Le libellé de la pétition est simple à comprendre et à expliquer:

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Société d'habitation du Québec est de mettre à la disposition des citoyen(ne)s des logements à loyer modique ;

CONSIDÉRANT QUE les 73 000 logements à loyer modique (HLM), répartis à travers le Québec, ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins des 34 000 ménages inscrits sur les listes d'attente;

CONSIDÉRANT QUE l'inflation des dernières années a réduit de près de 10 % le budget des offices d'habitation et affecté fortement les services aux locataires, notamment en aggravant la pénurie de personnel;

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

De mettre en place un nouveau programme HLM permettant aux offices d'habitation de réaliser 5000 logements par année ;

D'indexer pleinement les budgets accordés à l'administration et à l'entretien des HLM.



NOUVELLE 2: Envoyez un courriel pour soutenir Alexis!

https://flhlmq.com/fr/article/envoyez-un-courriel-pour-soutenir-alexis

Soumis par Rédaction le mar 17/09/2024 - 12:03

Un jeune trisomique handicapé et en fin de vie ne peut même plus aller à l'extérieur puisque l'office municipal d'habitation qui gère son HLM refuse d'installer un élévateur, même si des fonds d'exception ont été débloqués à cet effet.

Voir l'article du Journal de Québec :

https://www.journaldequebec.com/2024/09/17/lomh-refuse-dadapter-son-logement-un-jeune-trisomique-en-fin-de-vie-coince-chez-lui

Si le cœur vous en dit, la FLHLMQ vous invite à envoyer un courriel au maire de la municipalité de Baie-Saint-Paul et au maire suppléant qui est aussi président de l'OMH.

Vous pourriez nous aider en envoyant un simple message du genre :

Pour des raisons humanitaires, je souhaiterais que vous acceptiez l'offre de la Société d'habitation du Québec d'octroyer un budget d'exception de 50 000\$ pour l'installation d'un élévateur à l'extérieur du logement de Mme Simard.

Envoyer votre courriel aux deux adresses suivantes:

maire@baiesaintpaul.com

district5@baiesaintpaul.com

La FLHLMQ vous remercie de soutenir cette action de solidarité!



NOUVELLE 3: « Je vis dans un HLM et ça, c'est une chance que j'ai »

https://flhlmq.com/fr/article/je-vis-dans-un-hlm-et-ca-cest-une-chance-que-jai

Soumis par Rédaction le lun 16/09/2024 - 16:28

La FLHLMQ était présente à la grande manifestation regroupant 1 300 personnes en faveur du logement social qui s'est déroulée, le 15 septembre, devant l'Assemblée nationale à Québec.

Une membre de notre conseil d'administration, Chantal Daneau, a même fait la une du journal Le Soleil et d'un reportage de Radio-Canada en affirmant: «Je vis dans un HLM et ça, c'est une chance que j'ai. Il y a environ 34 000 ménages qui aimeraient avoir la même chance que moi».

Lors de ce rassemblement organisé par le FRAPRU, 450 personnes ont signés la pétition POUR DES HLM DE QUALITÉ que toutes les associations et tous les CCR recevront par la poste dans la semaine du 16 septembre.

Pour lire l'article du journal Le Soleil:

https://www.lesoleil.com/actualites/actualites-locales/la-capitale/2024/09/15/la-chance-dhabiter-dans-un-hlm-5L4SZKQNHZADTEKTRYCSCWKI5M/





«Je vis dans un HLM et ça, c'est une chance que j'ai. Il y a environ 34 000 ménages qui

NOUVELLE 4: « Le mépris a assez duré! »

https://flhlmq.com/fr/article/le-mepris-assez-dure

Le mépris a assez duré!

Soumis par Rédaction le mer 11/09/2024 - 11:41

Radio Canada vient de publier un article sur la situation scandaleuse vécue à l'office d'habitation du lac Abitibi: laxisme dans la location des logements, mépris des locataires qui posent des questions, menaces contre les membres du CCR, etc.

La FLHLMQ est de tout coeur avec les locataires qui ont raison de se plaindre et nous souhaitons une intervention musclée de la part de la SHQ pour rétablir la transparence et le respect des règles de participation dans cet office. Surtout, et ce n'est pas mentionné dans le reportage, que tous les locataires membres du CCR ont reçu une mise en demeure en provenance de l'OH dans le but de les intimider. Du jamais vu!

Comment a-t-on découvert que des logements sociaux étaient vides en Abitibi-Ouest?

Des locataires de HLM ont agi comme lanceurs d'alerte dans ce dossier. Le journaliste Jean-Marc Belzile explique comment il a réussi à confirmer leurs informations.

https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-10172505/comment-a-t-on-decouvert-que-logements-sociaux-etaient-vides-en-abitibi-ouest

Des HLM inoccupés depuis des années en pleine crise du logement

Par Jean-Marc Belzile Radio Cada Abitibi-Témiscamingue

En pleine crise du logement, plusieurs habitations à loyer modique (HLM) gérées par l'Office d'habitation du lac Abitibi sont inoccupées en Abitibi-Ouest. Une situation qui perdure depuis des années et aucune solution n'a été trouvée.

Dans la petite municipalité de La Reine qui compte un peu plus de 300 habitants, 11 habitations à loyer modique (HLM) sont disponibles, mais seulement cinq sont occupées. Plusieurs de ces logements sont vides depuis plusieurs années.

La mairesse Fanny Dupras-Rossier précise qu'elle a tenté à quelques reprises d'obtenir des explications, mais sans succès. On pose des questions, mais c'est difficile d'obtenir des réponses claires, explique-t-elle.

À Palmarolle, 4 des 10 logements en HLM ne sont pas occupés. Depuis longtemps. À Palmarolle, on peut lire dans le plan d'action de la municipalité 2015-2017 qu'il s'agissait déjà d'un problème. La municipalité réclamait des changements en proposant de sensibiliser les administrateurs du HLM afin qu'ils abaissent l'âge d'admissibilité à 55 ans.

Les ménages qui habitent dans un HLM paient 25 % de leurs revenus pour le logement. Pour être admissible à un HLM en Abitibi-Ouest, une personne seule ne peut gagner plus de 25 000 \$ et le revenu du ménage ne doit pas dépasser 37 000 \$ pour une famille de 4 ou 5 personnes. Certains HLM exigent aussi un âge minimum, comme c'est le cas à Palmarolle.

Ces logements libres coûtent cher puisque c'est la municipalité qui paie en partie pour les frais. Le déficit est payé à 90 % par la Société d'habitation du Québec (SHQ), et à 10 % par les municipalités. Des municipalités qui, dans la plupart des cas, n'ont pas énormément d'argent.

C'est l'Office d'habitation (OH) du lac Abitibi qui gère les HLM de La Sarre, Palmarolle, La Reine, Normétal et Dupuy. Selon les responsables, 15 logements sur 104 sont libres. Après vérifications, Radio-Canada a pu constater que ce chiffre est sous-estimé.

Il y a plus d'une vingtaine de logements qui sont inoccupés, dont certains près du centre-ville de La Sarre.

La directrice générale de l'OH, Mylène Joseph, précise que ces logements sont libres puisqu'il n'y a pas de demandes dans ces municipalités.

Interrogée à savoir si les critères pouvaient être modifiés, elle assure que tous les scénarios sont envisagés.

Cette situation est malheureuse, mais n'est pas exceptionnelle quand il s'agit d'immeubles à bonne distance des services. Nous continuons de travailler avec l'Office en place pour trouver des solutions et permettre dès que possible la location de ces logements. Des assouplissements sont aussi possibles et permettent également de favoriser les locations, explique pour sa part la Société d'habitation du Québec (SHQ) par courriel.

À la Fédération des locataires des HLM du Québec, on estime que les critères auraient dû être modifiés.

Dans d'autres offices, ça s'est vu, il y a une possibilité par décret d'augmenter le plafond de revenus admissibles lorsqu'on n'arrive pas à louer les logements. Ça s'est fait dans plusieurs régions, dont dernièrement en Gaspésie. Il faut que des démarches soient entreprises pour que ces logements ne restent pas vides alors qu'on est en pleine crise du logement, explique la

coordonnatrice Patricia Viannay qui dit aussi recevoir des appels de citoyens mécontents d'Abitibi-Ouest.

Moi, je sais que je reçois des appels de locataires qui disent qu'ils sont admissibles, mais qui n'arrivent pas à appliquer. Ils ne comprennent pas pourquoi ils n'étaient pas sur la liste d'attente alors qu'il y a des logements vacants.

Une citation dePatricia Viannay, coordonnatrice à la Fédération des locataires des HLM du Québec

Difficile d'obtenir des réponses

La directrice générale de l'Office d'habitation du lac Abitibi, Mylène Joseph, estime pour sa part que la relation avec les différents villages est bonne, précisant que chaque municipalité a un représentant au sein du conseil d'administration (CA) de l'Office.

Ce même CA a tout de même adopté le 13 juin 2023 une résolution pour rappeler aux municipalités qu'elles n'ont aucun pouvoir décisionnel.

Il est résolu d'envoyer une lettre aux municipalités/villes leur expliquant que malgré leur contribution de 10 %, les décisions concernant les HLM reviennent à l'OHLA uniquement, peut-on lire dans le procès-verbal.

Le Comité consultatif des résidents (CCR) créé en 2019 pour représenter les résidents des HLM au sein du conseil d'administration de l'OH est aussi d'avis que l'information est difficile à obtenir. Le président Jacques Mailhoux dit avoir pris la décision de s'impliquer pour comprendre ce qui peut expliquer ces logements inhabités.

Quand on entend le monde nous dire ou nous téléphoner pour nous dire : "On voudrait avoir un loyer, mais on n'est pas capable de rejoindre la DG". Ça me met en feu bien raide, j'ai de la misère à accepter ça, explique-t-il.

Le comité tente depuis mars 2023 d'obtenir des réponses auprès de la directrice générale de l'Office d'habitation du lac Abitibi, Mylène Joseph, mais la communication est très difficile.

En mars 2023, le CCR a d'abord demandé les procès-verbaux et les ordres du jour des rencontres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation. La directrice générale leur répond alors qu'ils doivent passer par la Loi sur l'accès à l'information.

Nous ne pouvons vous transmettre les documents sans respecter ce processus, écrit-elle le 27 avril 2023.

Lors d'un entretien téléphonique avec Radio-Canada le 9 septembre dernier, elle réitère cette position.

La demande du CCR est pourtant légitime et n'a pas à passer par l'accès à l'information.

C'est écrit directement dans la Loi. Ce qui est écrit noir sur blanc, c'est que le CCR a le droit d'avoir accès aux procès-verbaux, de rencontrer aussi le conseil d'administration une fois par année, explique Patricia Viannay, coordonnatrice de la Fédération des locataires des HLM du Québec.

C'est finalement après des mois de démarches des membres du CCR et l'intervention de la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec qu'ils ont reçu les procèsverbaux en décembre 2023. Toutefois, à ce jour, le comité n'a toujours pas pu consulter, comme le prévoit la loi, le rapport annuel et le budget de l'Office d'habitation du lac Abitibi.

Refus de financer le CCR

Le guide de gestion du logement social prévoit aussi que l'Office d'habitation doit financer le CCR à raison de 30 \$ par logement par année pour permettre d'organiser des activités au profit des locataires, mais l'Office d'habitation du lac Abitibi refuse de fournir cet argent au comité.

Il n'y a pas moyen d'avoir notre argent d'association pour fonctionner. Il faut que ce soit les locataires qui déboursent de leurs poches pour une activité et ils attendent ensuite pour se faire rembourser, mais ça peut être long, explique la secrétaire du comité, Blaise Boisvert.

Questionnée à ce sujet, la directrice générale de l'OH, Mylène Joseph, n'a pas voulu répondre, affirmant qu'il s'agit d'une question en lien avec la gestion interne.

En théorie, il n'y a pas de raison que ce soit l'Office qui gère elle-même l'argent. En fait l'Office fait juste recevoir l'argent de la SHQ pour la donner aux associations, affirme pour sa part Patricia Viannay.

Aucun locataire au conseil d'administration

Le conflit actuel entre les membres du Comité des résidents et la directrice générale de l'Office d'habitation fait en sorte que les résidents ne sont plus représentés au conseil d'administration, mais le dialogue est aussi nul entre les deux parties depuis plus d'un an.

La Loi sur la SHQ prévoit que deux ou trois locataires siègent au conseil d'administration d'un office d'habitation, mais dans le cas du lac Abitibi, aucun locataire n'est présent.

Jacques Mailhoux et Blaise Boisvert précisent que les membres élus de leur organisation n'ont jamais été invités à participer.

Mylène Joseph dit refuser les nominations du CCR puisque, selon elle, leurs élections n'étaient pas conformes. Ils empêchaient des gens de voter, qui avaient pourtant le droit de voter, explique-t-elle.

De leur côté, Blaise Boisvert et Jacques Mailhoux assurent que tout a été fait dans les règles. Ils précisent par ailleurs avoir demandé à l'Office d'habitation la liste complète des locataires, comme le prévoit la loi, mais que la directrice a refusé de leur donner cette information.

On a essayé avec la Société d'habitation du Québec de les asseoir ensemble, ça n'a rien donné à date. La Société d'habitation du Québec a enfin pris la décision de vraiment plus analyser la situation, car la directrice se sent harcelée par les locataires qui veulent absolument s'impliquer et les locataires se sentent harcelés par la directrice qui ne veut visiblement rien savoir, explique pour sa part Patricia Viannay, qui tente depuis plus d'un an d'agir à titre de médiatrice dans ce conflit.

La députée d'Abitibi-Ouest, Suzanne Blais, dit avoir été avisée du taux d'occupation des HLM et des tensions entre les résidents et la directrice générale de l'OH, mais a refusé de commenter.

Je suis au fait de la problématique et on continue de travailler avec les acteurs concernés pour trouver des solutions et permettre dès que possible la location de ces logements. Des

assouplissements sont aussi possibles et permettent également de favoriser les locations, nous a fait savoir son bureau par courriel.

La MRC d'Abitibi-Ouest a aussi refusé de commenter la situation. La MRC précise par courriel avoir eu des discussions avec les deux offices d'habitation de la localité, soit l'Office municipal d'habitation Arc-en-ciel et l'Office d'habitation Lac Abitibi.

La MRC mentionne que le comité n'intervient pas dans la gestion interne des différents promoteurs.

Le président du CCR, Jacques Mailhoux, dit avoir déposé une plainte à la Société d'habitation du Québec, mais qu'elle n'a abouti à aucun changement.

Pour que la plainte soit valable, il faut que chaque personne fasse une plainte. Ce sont des personnes âgées. Comme le HLM à Normétal, il y a une personne sur 20 loyers qui a un ordinateur, le monde ne veut pas toucher à ça, ça leur fait peur. On est leurs représentants, on devrait être capable de les représenter, mais non, eux autres, c'est personne par personne, précise-t-il.

Jacques Mailhoux déplore que dans le conflit actuel entre lui et l'Office d'habitation, ce soient les locataires qui en paient le prix.

Photo: Radio Canada - Jacques Mailloux, le président du CCR avec Blaise Boisvert, la secrétaire.



NOUVELLE 5 : « Première pelletée de terre pour Unitaînés à Rimouski »

https://flhlmq.com/fr/article/premiere-pelletee-de-terre-pour-unitaines-rimouski

Première pelletée de terre pour Unitaînés à Rimouski

Soumis par Rédaction le mar 10/09/2024 - 09:03

Radio Canada souligne, dans un reportage du 9 septembre, la pelletée de terre officielle d'un immeuble de 100 logements réalisé par la Mission Unitaînés qui sera ensuite confié à la gestion de l'Office d'habitation Rimouski-Neigette. La FLHLMQ se réjouie de cette initiative qui permettra dans les 24 prochains mois de mettre à la disposition des offices d'habitation un millier de logements dans une dizaine de villes pour venir en aide aux 34 000 ménages en attente d'un HLM au Québec.

Du même coup, cette initiative en provenance d'une fondation privée nous fait réaliser combien il est scandaleux que les offices d'habitation, qui sont les principaux mandataires de la SHQ depuis 50 ans, doivent dépendre des efforts des autres. C'est pourquoi notre fédération presse la ministre Duranceau de mettre en place un programme de construction de HLM spécifique aux OH.

C'est le jour 1 de la construction de 100 nouveaux logements pour aînés à Rimouski

Gabriel Paré-Asatoory (Consulter le profil)

Gabriel Paré-Asatoory

La synthèse vocale, basée sur l'intelligence artificielle, permet de générer un texte parlé à partir d'un texte écrit.

Le projet de Mission Unitaînés se concrétise : 100 nouveaux logements abordables, destinés aux aînés à faibles revenus, sont sur le point de voir le jour à Rimouski. Une première pelletée de terre a eu lieu lundi avant-midi.

L'immeuble de six étages sera situé sur la rue Corneau, à proximité de l'Université du Québec à Rimouski. Les premiers locataires sont attendus au début de l'année 2026.

Mission Unitaînés a été créé pour répondre à la crise [du logement]. Nous, on travaille en urgence. On travaille en rapidité. [...] Il y a 24 mois, tout compris, entre l'obtention de la subvention et la livraison des bâtiments, explique Caroline Sauriol, présidente-directrice générale de l'organisme.

C'est un bâtiment de qualité qui est construit efficacement pour répondre aux besoins de personnes aînés en situation de faible revenu.

Une citation deCaroline Sauriol, présidente-directrice générale de Mission Unitaînés

Une fois érigé, le bâtiment, qui sera opéré par l'Office d'habitation Rimouski-Neigette (OHRN), comprendra 15 studios, 74 trois et demi et 11 quatre et demi. Certains appartements coûteront 600 dollars par mois, incluant l'électricité, le chauffage et l'internet.

Mission Unitaînés s'engage également à remettre 500 000 dollars à l'OHRN pour son fonds de prévoyance. Un don qui permettra au projet d'être autonome financièrement pour les 35, 50 prochaines années, selon la présidente-directrice générale de l'organisme.

Pour le maire de Rimouski, la mise en chantier de ces logements constitue un pas dans la bonne direction.

Ce n'est pas suffisant, évidemment, pour faire face complètement à la pénurie de logements, mais c'est vraiment un bon début pour nous aider à libérer des appartements, admet Guy Caron.

L'élu estime qu'environ 500 logements seront mis en chantier en 2024 à Rimouski et autant l'an prochain. C'est 200 de moins que ce qu'il anticipait en juin.

150 appartements de plus pourraient toutefois s'ajouter d'ici la fin de l'année, rappelle le maire. Le montage financier du projet de l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE) n'est toujours pas complété.

Si le gouvernement du Québec peut nous annoncer un investissement, ça va être d'autres unités qui pourraient être mises en chantier dès cette année, assure-t-il.

Un concept répété ailleurs au Québec

Neuf autres projets, identiques à celui de Rimouski, sont prévus à travers la province.

C'est ça, notre concept. C'est la construction simultanée d'immeubles identiques d'une ville à l'autre. Parfois, le parement extérieur, la couleur du parement extérieur peut varier, mais sinon, l'entièreté de l'intérieur est identique dans les dix bâtiments qui sont construits en même temps, précise Caroline Sauriol.

Au total, 1000 logements seront construits d'ici 2026.

Avec les informations d'Isabelle Damphousse



NOUVELLE 6 : « Sécurité communautaire dans un HLM de Montréal »

https://flhlmq.com/fr/article/securite-communautaire-dans-un-hlm-de-montreal

Soumis par Rédaction le jeu 05/09/2024 - 15:16

Les locataires de l'habitation Papineau située dans le quartier Ville-Marie à Montréal sont visités régulièrement par des personnes itinérantes cherchant la chaleur et la quiétude des cages d'escaliers pour y passer la nuit. Les membres du comité sont interpellés régulièrement par leurs membres et veulent proposer des actions concrètes pour atténuer les effets négatifs de cette cohabitation.

Le 4 septembre dernier, l'association de locataires et ses bénévoles ont rencontré plusieurs intervenants (l'office, l'intervenante de milieu, la FLHLMQ et le SPVM) pour discuter des enjeux d'itinérance. Les locataires veulent mettre sur pied un comité de surveillance qui ferait des rondes dans l'immeuble et les immeubles voisins éventuellement. Plusieurs points ont également été discutés : les portes d'entrée ne se ferment pas complètement et certaines caméras sont défectueuses, des locataires laissent entrer les non-résidents dans l'immeuble. De plus, des rencontres avec l'organisme Spectre de rue auront lieu pour sensibiliser les locataires et aider les membres du comité de sécurité à développer des bonnes pratiques d'interventions auprès des personnes itinérantes.

Nous sommes confiants que ces rencontres dans le cadre du projet de sécurité communautaire du CCR de Montréal offriront l'occasion de miser sur les forces de tous afin de trouver ensemble des moyens d'améliorer le sentiment de sécurité des locataires.



NOUVELLE 7: « Manifestation du 15 septembre à Québec »

https://flhlmq.com/fr/article/manifestation-du-15-septembre-quebec

Soumis par Rédaction le mer 04/09/2024 - 16:19

La crise du logement continue de sévir. Alors que les loyers ont augmenté de façon vertigineuse dans les dernières années, alors que les logements à louer sont ridiculement rares, le gouvernement a dévoilé une Stratégie de sortie de crise très décevante : 23 300 logements sociaux et abordables (!) pour 560 000 logements construits d'ici 10 ans. C'est un tout petit 4% de logements sociaux et abordables. Mais comment vont se loger les 34 000 ménages en attente sur les listes des offices ? On connait toutes et tous une personne qui attend un HLM, ça nous prend donc un programme pour en construire.

La FLHLMQ sent l'urgence de faire bouger la CAQ et participera au Camp pour le droit du logement du FRAPRU, les 14 et 15 septembre prochain. Le succès de cette mobilisation et les chances de faire bouger le gouvernement vont dépendre du nombre de personnes qui iront marcher à Québec, en appui au Camp!

La FLHLMQ animera un kiosque lors du campement pour parler des avantages des HLM et de la nécessité d'en construire plus. Surtout, la fédération marchera, le 15 septembre. Parce que la Clé, c'est le logement social, nous avons besoin de vous derrière notre bannière « Je veux un HLM ».

Pour réserver une place dans un autobus, vous pouvez nous appeler à la FLHLMQ ou contacter directement votre comité logement. Une liste des comités est disponible sur le site du FRAPRU mais sachez que des départs sont organisés depuis Montréal, Gatineau, Sherbrooke, Berthier, Trois-Rivières, Rimouski, Beauharnois, Châteauguay, La Prairie et Longueuil.



NOUVELLE 8: « Demande record de HLM à Saguenay»

https://flhlmq.com/fr/article/demande-record-de-hlm-saguenay

Soumis par Rédaction le mar 03/09/2024 - 13:36

Article du journal le Quotidien, du 3 septembre 2024

par Carolyne Labrie

Plus de 450 noms sur la liste pour obtenir un logement social au Saguenay

L'équipe de l'Office municipal d'habitation de Saguenay n'a jamais vu un aussi gros chiffre: 454 personnes attendent sur la liste pour obtenir un logement social. «Les demandes ont explosé depuis le début de l'été. Normalement, on est entre 200 et 300 noms», souligne le directeur adjoint de l'OMH Saguenay, Adam Boivin.

La très grande majorité des gens, environ 350, ont fait leur demande pour l'un des trois arrondissements de Saguenay. La centaine d'autres aimeraient être logés dans une municipalité de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Un logement social de type 3 et demi est disponible pour une personne seule ou en couple qui gagne moins de 25 000\$ par année. Le ménage consacrera alors 25% de ses revenus pour se loger. Pour une famille de quatre ou cinq personnes qui souhaite loger dans un 4 et demi, le gouvernement fixe revenu maximal à 38 000\$.

Lorsqu'il est question de logement social, ce sont les HLM, précise M. Boivin, mais des constructions du genre on n'en fait plus au Québec. Dorénavant, on construit du logement abordable. «On ne tient pas de liste, mais on peut s'imaginer que là aussi, le nombre explose», se désole notre intervenant.

Selon la définition de la SCHL, un logement est dit abordable lorsque le ménage y consacre moins de 30% de son revenu. À l'OMH de Saguenay, les locataires visés pour ce type d'appartement doivent gagner entre 25 000\$ et 45 000\$ par année.

«Pour un 3 et demi à Saguenay présentement, le loyer médian est de 655\$, mais il n'est pas rare d'en voir plus autour de 1200\$. Alors nous, on va louer plus autour de 700 ou 800\$.»

Adam Boivin, directeur adjoint OMH Saguenay

Ce qui nous ramène aux gens qui ont besoin d'un logement social. Même à 700 ou 800\$ par mois c'est trop cher. Il existe le programme de supplément au loyer (PSL) qui fixe le prix à 25% du revenu familial. «La personne paie sa part et le gouvernement absorbe le reste», explique Adam Boivin.

Le calcul est toutefois fait à partir du prix médian, ce qui refroidit bien des propriétaires privés qui n'ont actuellement pas de difficulté à trouver des locataires avec un taux d'inoccupation de 1,3% à Saguenay. Dans ce contexte, le directeur adjoint de l'OMH a très hâte de revoir dans son parc immobilier le HLM Saint-Dominique qui sera reconstruit après l'incendie survenu en 2002. La livraison est prévue pour 2025.

Il est aussi prévu que 24 nouveaux logements abordables soient construits et livrés à La Baie en 2025. «Nous avons aussi la rénovation de chambres et des résidences pour étudiants. Tous les projets en habitation permettent de réduire la pression sur le marché.»

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, près du tiers de la population est locataire.

Photo: Journal le Quotidien

Voir aussi le reportage présenté sur NOOVO info:

https://www.noovo.info/video/du-jamais-vu-la-crise-des-logements-sociaux-et-abordables-saccentue-a-saguenay.html



NOUVELLE 9: « Solange sort ses vidanges! »

https://flhlmq.com/fr/article/solange-sort-ses-vidanges

Soumis par Rédaction le mar 03/09/2024 - 09:31

La FLHLMQ lance sa quatrième affiche humoristique pour favoriser le vivre ensemble et susciter des discussions positives et constructives sur des problèmes de cohabitation. Cette semaine : les vidanges ! Cette affiche est disponible gratuitement en téléchargement ou en format papier à nos bureaux.

Afin d'avoir des bonnes discussions sur ce sujet, nous avons aussi produit une fiche de discussion sur le traitement et la collecte des déchets (pour la télécharger et l'imprimer, cliquer ici).

Dans plusieurs HLM, la gestion des matières résiduelles peut devenir une source possible de conflit entre les locataires. Quoi de plus désagréable que de devoir subir les mauvaises odeurs, la présence de vermines ou la malpropreté des lieux d'entreposage ?

Bien qu'il soit essentiel de diminuer notre production de déchets pour lutter contre la pollution, il faut avouer qu'au fil du temps, ce que nous appelions la collecte des vidanges s'est passablement complexifiée pour différentes raisons :

• L'introduction du tri sélectif et la valorisation des déchets (ordures domestiques, recyclage, le compost et les encombrants) ;

- La réduction de la fréquence de la collecte des ordures et les différents horaires de ramassage ;
- L'aménagement de lieux spécifiques pour l'entreposage et la cueillette qui se font souvent en fonction des besoins des villes et des entreprises de gestion des déchets et non pas en fonction des besoins des locataires.

Ces réalités amènent plusieurs changements qui peuvent compliquer la vie des locataires, comme, par exemple : la fermeture des chutes à déchets, l'installation de bacs de gros volume souvent plus lourds et moins accessibles, le tri sélectif difficile à comprendre et le compost qui s'impose progressivement.

Quel rôle utile peut jouer votre association ou votre CCR?

Premièrement, il est important que l'office et les locataires discutent régulièrement des efforts qui sont faits pour bien gérer les matières résiduelles. Quels gestes peut-on poser pour faciliter la réduction à la source, le recyclage, le réemploi et la valorisation dans nos HLM? Il ne s'agit pas seulement de décider de l'emplacement des bacs à ordures mais de se donner des objectifs et un plan pour contribuer positivement à la lutte contre la pollution.

Deuxièmement, il est possible d'accompagner les locataires dans leurs efforts en menant des initiatives pour sensibiliser aux 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation. Dans plusieurs associations et CCR, on fait la promotion du recyclage, de la réutilisation des vêtements, meubles et autres articles ménagers et certains installent des bacs de compostage.

Questions à se poser :

- 1. Quels sont nos résultats en matière de réduction des déchets?
- 2. Quelles actions permettraient d'améliorer notre performance collective?
- 3. Comment rallier l'office et les locataires aux actions éco-responsable ?

4. Quels aménagements physiques peut-on apporter à nos immeubles pour faciliter la collecte des déchets ?



NOUVELLE 10 : « Une nouvelle voie rapide pour les développeurs »

https://flhlmq.com/fr/article/une-nouvelle-voie-rapide-pour-les-developpeurs

Soumis par Rédaction le ven 30/08/2024 - 12:46

Dans le journal La Presse du 30 août, la ministre France-Élaine Duranceau annonce une voie rapide pour des développeurs qualifiés qui bénéficieront d'un allègement administratif. La Société d'habitation du Québec (SHQ) s'associera avec des entreprises ou des organismes qui sont solides, qui sont reconnus pour leur efficience, qui sont reconnus pour être capables de livrer des logements de qualité, en quantité, dans un court délai, dans le respect des budgets, de décrire la ministre responsable de l'Habitation, en conférence de presse.

Ainsi un OBNL, la Société de développement Angus, recevra 193,5 millions \$ pour développer 677 logements abordables à Montréal et 324 à Rimouski.

Pourquoi les offices d'habitation qui sont les principaux partenaires de la SHQ depuis plus de cinquante ans, et qui ont plus de 34 000 ménages parmi les plus pauvres sur leurs listes d'attente, ne sont-ils pas les bénéficiaires de cette voie rapide et d'allégements administratifs ? Pourquoi ne pas leur accorder à eux aussi des centaines de millions \$ pour construire des HLM publics ?

C'est injuste pour les ménages les plus pauvres car aucune législation ne force les autres développeurs qualifiés par la SHQ à fournir des logements à 25% de leur revenu aux ménages sur les listes d'attente des HLM.

C'est pourquoi notre fédération s'apprête, dès le mois de septembre, à lancer une mobilisation générale des 65 000 locataires de HLM pour obtenir un nouveau programme de HLM pour les offices d'habitation.

Photo: La Presse



NOUVELLE 11: « Inondations dans Lanaudière »

https://flhlmq.com/fr/article/inondations-dans-lanaudiere

Soumis par Rédaction le mar 27/08/2024 - 10:54

Malheureusement, plusieurs HLM ont été inondés à cause des pluies extraordinaires des dernières semaines. À la FLHLMQ, nous sommes en contact avec plusieurs locataires de Lanaudière, une région qui a été fortement touchée.

Les locataires qui ont dû quitter leur logement ont été accompagné par leur office qui les a relogé dans un motel/hôtel. Plusieurs sont inquiets de devoir payer le motel ou de ne pas pouvoir se reloger si leur logement exige des travaux majeurs.

La SHQ a toutefois confirmé qu'elle n'abandonnerait pas ses locataires. Ces derniers seront hébergés au frais de la SHQ jusqu'à ce qu'on leur trouve un relogement. Le défi de trouver un logement pour les dizaines de locataires concernés est bien réel. Il n'y a pas de HLM vides et les

logements sur le marché privé sont rares. Malheureusement, les locataires n'auront donc pas beaucoup de choix pour leur relocalisation.

De telles catastrophes nous rappellent qu'il est primordial de construire de nouveaux HLM pour avoir un parc de logements qui permet une certaine mobilité et une réponse aux urgences. Pour cela, ça prend des options.

Enfin, la FLHLMQ appuie les offices qui vont demander des budgets dans le cadre du PRHLM pour rénover ces HLM et mieux les adapter aux menaces environnementales.

Si vous avez été victimes d'une inondation et avez des questions, n'hésitez pas à appeler à la FLHLMQ!





NOUVELLE 12: « Des HLM préfabriqués? »

Soumis par Rédaction le mar 27/08/2024 - 10:34

La SHQ a lancé officiellement, le 27 août, un appel de qualification auprès des entreprises de maisons préfabriquées afin que celles-ci soumettent des modèles d'immeubles modulaires. Les firmes retenues auront ensuite l'opportunité de construire 500 logements en collaboration avec les villes qui voudront accueillir de telles habitations d'ici 2026.

Selon le communiqué de presse de la SHQ, ces logements préfabriqués seront financés dans le cadre de l'Entente Canada-Québec dans l'objectif de créer 8 000 logements sociaux et abordables au Québec.

Si la SHQ est sérieuse dans l'atteinte de cet objectif, elle devrait s'assurer que ces premières 500 unités modulaires seront confiées aux offices d'habitation pour en garantir l'accessibilité aux 34 000 ménages en attente d'un logement HLM. Cela constituerait un premier pas vers la création d'un nouveau programme de HLM et la réalisation de vrai logements sociaux.

Photo: Laprise



NOUVELLE 13 : « Une stratégie qui limite à 4% le nombre de logements sociaux à venir »

Soumis par Rédaction le jeu 22/08/2024 - 14:08

La ministre France Élaine Duranceau a présenté sa Stratégie québécoise en Habitation pour répondre à la crise du logement. Le gouvernement se donne pour cible de hausser de 45 000 à 56 000 le nombre de logements réalisés chaque année au Québec pour atteindre 560 000 nouvelles habitations dans dix ans.

Cette stratégie est expliquée dans la présentation powerpoint suivante:

Présentation Stratégie vf_DMS 20240821.pptx

La question qui tue! Combien de logements sociaux et abordables parmi ceux-ci? La ministre en annonce 23 300, espère t-elle sur six ans, soit 3883 par année. C'est donc, au mieux, 4% de logement sociaux et abordables qui seront réalisés selon les ambitions de la ministre Duranceau. Le parc actuel tournant autour de 10%, et étant nettement insuffisant, la stratégie annoncée vise à réduire à 4% le pourcentage à venir.

Avec des objectifs aussi minables pour répondre aux besoins criants des dizaines de milliers de ménages consacrant 30, 40 et 50 % de leur revenu pour se loger lorsqu'ils le peuvent, il ne faut pas se surprendre de constater que la stratégie ne contient aucune nouvelle mesure et aucun nouveau budget en faveur du logement social et communautaire.

Si l'annonce de la stratégie gouvernementale est d'abord et avant tout une opération de relations publiques pour la ministre, puisqu'elle ne fait qu'énumérer les mesures que le gouvernement a déjà prises et qui se sont avérées nettement insuffisantes pour contrer la disparition du parc de logements à bas loyer au Québec, elle constitue aussi un parti pris évident. Ainsi, la ministre redemande aux villes de simplifier leurs règles pour permettre aux promoteurs privés de construire à leur guise et promet des PSL à profusion pour ceux qui accepteront à prix fort de loger des ménages dans le besoin. C'est bien là ce qui est au cœur de la stratégie de la ministre, ceux qui sont la cause de l'augmentation faramineuse des loyers sur le marché locatif seront, encore une fois, appelés à en tirer profit!

Pour le logement social et communautaire, pas une unité de plus mais une invitation à former un comité consultatif pour discuter des moyens à mettre en place un jour dans l'avenir.

Alors que l'Assemblée nationale du Québec a créé la Société d'habitation du Québec, il y a plus de cinquante ans, pour mettre à la disposition des citoyens des logements sociaux et abordables, celle-ci s'avère incapable ou menottée, en pleine crise du logement, de prendre des initiatives audacieuses en ce sens.

Il nous faudra trouver les moyens de redonner des ailes à la SHQ pour qu'elle puisse soutenir les offices d'habitation dans le développement de nouveaux HLM. Un premier pas, les 14 et 15 septembre, lors du camp et de la manifestation du FRAPRU à Québec!







Liste des services offerts

Activités

Événements

Congrès

Formation

Association

CCR

Locataire au CA

Calendrier

Services

Congrès

La FLHLMQ regroupe sur une base volontaire quelque 300 associations de locataires et CCR qui sont libres et indépendants. Beaucoup d'efforts sont consentis pour s'assurer une vie associative forte et démocratique. En plus des réunions du CA de la fédération qui réunit des représentants de

toutes les régions du Québec, il y a régulièrement des rencontres régionales qui permettent les échanges entre les locataires et/ou les membres des CA des associations.

Le congrès

Le congrès qui se tient généralement à tous les mois de juin est un moment crucial de la vie associative. Plus de 200 délégué-e-s s'y retrouvent pour échanger, voter les grandes orientations de la fédération et élire le conseil d'administration. Chaque association et CCR peut présenter des propositions qui sont discutées et votées par les délégué-e-s. C'est à partir des propositions qui ont été adoptées que s'articulera le travail de la fédération, en particulier celui du CA et de l'équipe de travail, pour la prochaine année.

Chaque congrès permet aussi des échanges entre les délégué-e-s et certains ministres clés du gouvernement - affaires municipales, emploi et solidarité, secrétariat aux aînés - ou des représentants de la SHQ.

Les caucus régionaux profitent du congrès pour choisir leur représentant au conseil d'administration de la FLHLMQ.

Rapport d'activités du 16 juin 2021

Rapport d'activités du 30 juin 2020

Cahier de congrès 14-15 juin 2019

Cahier de congrès 8-9 juin 2018

Cahier de congrès 9-10 juin 2017

Cahier de congrès 10-11 juin 2016

Cahier de congrès 5-6 juin 2015

Cahier de congrès 13-14 juin 2014

Cahier de congrès 7-8 juin 2013

Cahier de congrès 14-15 juin 2012

Cahier de congrès 10-11 juin 2011

Cahier de congrès 4-5 juin 2010

Cahier de congrès 13-14 juin 2009

Cahier de congrès 16-17 mai 2008

Cahier de congrès 15-16 juin 2007

Association

Votre association de locataires

Une association de locataires, c'est le regroupement des locataires d'un ou de plusieurs HLM. Cette association est mise sur pied par les locataires et pour les locataires. L'association est gérée comme un OBNL et doit avoir son propre conseil d'administration qu'on appelle parfois comité. L'association voit au bien-être et à l'amélioration de la qualité de vie des locataires. C'est un organisme autonome qui décide de son mode d'organisation et des activités qu'elle veut réaliser.

Il y a près de 400 associations de locataires d'HLM à travers le Québec. La plupart de ces associations sont membres de la FLHLMQ. La Loi de la Société d'habitation du Québec (SHQ) oblige tous les OMH à reconnaître toute association regroupant les locataires de ses immeubles à la condition que celle-ci respecte certaines règles de fondation et de fonctionnement que l'on peut retrouver dans Directive sur la participation des locataires.

Rôle de la FLHLMQ

La SHQ reconnaît à la FLHLMQ le droit de tenir des assemblées à l'intention des locataires afin de permettre la mise sur pied d'associations de locataires ou d'en assurer le fonctionnement démocratique. Sur demande écrite de la FLHLMQ, l'OMH doit permettre la tenue de telles assemblées.

La FLHLMQ a publié deux guides pour aider les locataires à fonder une association. On peut les télécharger.

Avoir une association: un plus pour les locataires de HLM, version PDF, 8 pages

Ensemble pour agir, édition 2015, version PDF, 103 p.

Vidéo de formation sur la mise en place et le bon fonctionnement d'une association de locataires

Visionnez le premier bloc et la présentation powerpoint

Visionnez le deuxième bloc et la présentation powerpoint

Visionnez le troisième bloc et la présentation powerpoint

Catégorie

Participation des locataires

Rôle d'une association

Fondation d'une association

Fonctionnement d'une association

Finances

Activités

Liens transversaux de livre pour Votre association de locataires

Rôle d'une association >



















S'impliquer au CCR

Un Comité consultatif de résidant-e-s est une instance qui permet aux locataires de HLM de participer à la gestion de leur immeuble et de faire des recommandations à la direction de l'OMH sur toutes les questions qui les touchent. Un CCR est composé uniquement de locataires désignés par les associations. Tous les offices sont obligés d'en avoir un et doivent le soutenir.

Un CCR, c'est un plus!

La participation des locataires à la gestion et à la vie communautaire des offices est un PLUS qui ne se dément pas avec les années. Au contraire, l'expérience acquise dans de nombreux offices en montre toute la richesse. Cette participation est un élément fondamental pour relever les défis qui se posent à la vie en HLM, aujourd'hui et pour l'avenir. Que ce soit pour le maintien de la qualité des logements, l'harmonie du milieu de vie ou les ressources à développer pour favoriser le maintien à domicile ou la réinsertion sociale, la collaboration des locataires est essentielle.

Depuis avril 2002, la Loi sur la SHQ oblige chacun des offices d'habitation du Québec à mettre sur pied un CCR. Au-delà de la loi, l'expérience montre que le CCR est un outil précieux dans la gestion d'un office. Plus de la moitié des offices d'habitation en ont mis un sur pied.

Dans le cas des gros offices, la Loi prévoit également la mise en place de comités de secteur pour discuter plus précisément des services directs aux résidants et résidantes et de leurs plaintes.

La SHQ a mandaté la FLHLMQ pour offrir le soutien nécessaire à la mise sur pied des CCR. Il ne faut pas hésiter à faire appel à ses services pour fonder ou soutenir votre CCR.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du CCR:

Comment mettre en place son comité consultatif des résidants (CCR) ?, édition 2016, version pdf, 8 p.

Les comités consultatifs de résidant-e-s, version PDF, 64 pages

Catégorie

Participation des locataires

Rôle d'un CCR

Fondation d'un CCR

Fonctionnement d'un CCR

Finances

Des CCR ailleurs...

Liens transversaux de livre pour S'impliquer au CCR

Rôle d'un CCR>

Locataire au CA

Être au CA de l'OMH

La Loi sur la SHQ prévoit que le conseil d'administration (CA) d'un office d'habitation est composé d'un nombre fixe d'administrateurs pouvant être de cinq à quinze personnes. Il est formé de personnes désignées par les municipalités, de deux personnes nommées par le ou la ministre des Affaires municipales qui sont les représentants socio-économiques et de deux ou trois représentant-e-s des locataires élus par les membres du comité consultatif des résidants parmi l'ensemble des locataires ayant un bail avec l'office.

Le rôle du directeur ou de la directrice

Le directeur ou la directrice n'est pas membre du conseil d'administration. À titre de principal employé de l'office, il ou elle assiste aux réunions du CA pour transmettre de l'information et rendre compte de sa gestion. Il ou elle a le statut d'observateur au CA.

Les administrateurs sont égaux en droit

Tous les administrateurs égaux en droit. Cela signifie que peu importe que vous soyez locataires, élus municipaux ou représentants socio-économiques, vous avez également le droit :

D'être élu à la présidence, à la vice-présidence, au secrétariat ou à la trésorerie du conseil d'administration. Rien n'interdit qu'un ou une locataire soit élue à la fonction de président de l'office ou à un poste d'officier au CA;

D'exiger que le directeur ou la directrice rende compte de son administration au CA de façon régulière;

De formuler des propositions qui, si elles sont appuyées, devront être discutées et soumises au vote;

D'obtenir toutes les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées, notamment avoir accès à tous les documents;

En cas de désaccord grave, de faire inscrire sa dissidence au procès-verbal;

En cas de non-respect du code de déontologie, de se plaindre au président ou à la présidente du CA de l'office et au président-directeur général de la SHQ qui est responsable de l'application du code.

La FLHLMQ a produit un guide à l'intention des locataires sur le CA des offices. Vous pouvez le télécharger.

Saisir le code des administrateurs-trice-s, version PDF, 44 pages

Catégorie

Participation des locataires

Élections

Participation au CCR

Comment agir?

Le rôle de la directrice ou du directeur

Liens transversaux de livre pour Être au CA de l'OMH

Élections

Équipe

Équipe de la FLHLMQ

La permanence de la FLHLMQ compte quatre employé-e-s:

Robert Pilon, organisateur communautaire - robert.pilon@flhlmq.com

Élisabeth Pham, directrice administrative - elisabeth.pham@flhlmq.com

Patricia Viannay, coordonnatrice - patricia.viannay@flhlmq.com

Anik Leroux, organisatrice communautaire - anik.leroux@flhlmq.com

À propos

Née en 1993, la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ) regroupe plus de 300 associations de locataires d'HLM et comités consultatifs de résidants et de résidantes (CCR) répartis sur tout le territoire du Québec.

La mission de la FLHLMQ est :

de promouvoir et défendre les intérêts des locataires et travailler à l'amélioration de leur qualité de vie;

d'apporter un soutien au travail réalisé localement par les associations de locataires;

de favoriser l'implication et la prise en charge des locataires dans les HLM;

de représenter les locataires auprès des instances politiques et administratives.

La FLHLMQ est dirigée par un conseil d'administration de 18 locataires représentant les différentes régions du Québec. Ils sont élus pour deux ans, lors du congrès de la FLHLMQ. Chacun d'eux est responsable des liens avec les associations et CCR de sa région, en plus d'être organisateur des activités régionales de la FLHLMQ.

Si vous voulez en savoir plus long sur le fonctionnement démocratique de la FLHLMQ, vous pouvez consulter nos règlements généraux.

Document

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FLHLMQ-2021.pdf

La FLHLMQ emploie 4 personnes : Robert Pilon, Élisabeth Pham, Patricia Viannay et Anik Leroux. Les bureaux de la fédération sont situés à Montréal.

FAQ

Qu'est-ce que la FLHLMQ ? La FLHLMQ est une organisation qui défend les droits des locataires de logements sociaux au Québec et les aide à améliorer leurs conditions de vie.

Qui peut rejoindre une association de locataires ? Tous les locataires de HLM ont le droit de faire partie d'une association dans leur immeuble.

Comment le loyer en HLM est-il calculé ? Le loyer est basé sur un pourcentage du revenu des locataires, selon des règlements provinciaux.

Comment participer aux décisions de gestion des HLM? Les locataires peuvent s'impliquer dans les Comités consultatifs de résidant-e-s ou être élus au conseil d'administration de leur office.

Nous joindre

Anik Leroux

Organisatrice communautaire

Pour contacter la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ). par téléphone : (514) 521-1485 1-(800)566-9662 par télécopieur : (514) 521-6444 par la poste : 2520, av. Lionel-Groulx, local 202 Montréal, (Québec) H3J 1J8 par courriel: info@flhlmq.com site WEB: flhlmq.com **Robert Pilon** Organisateur communautaire Patricia Viannay Coordonnatrice Élisabeth Pham Directrice administrative

Erreur 404

Page non trouvée

La page demandée n'a pas pu être trouvée.